

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 20 mars 2019)

PRESENTS (es) : Mesdames DESOY, MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE
Messieurs GILLET, FERY, BINET, ARZILLIER, PIGER, LECLERC

ABSENTS (es) : M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESOY), M. LE BOT (pouvoir à M. ARZILLIER),
Monsieur GOURDIER (pouvoir à Mme CAILLAT), M. BAUDOU

Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 07/2019 : Vote des taux d'imposition 2019

Délibération n° 08/2019 : Vote du Compte Administratif 2018 / Budget principal

Délibération n° 09/2019 : Approbation du compte de gestion 2018

Délibération n° 10/2019 : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Délibération n° 11/2019 : Vote du Budget Primitif 2019

Délibération n° 12/2019 : Restauration de l'église – Demande de subvention auprès de l'Etat

Vote des taux d'imposition 2019

La Commission des finances s'est réunie le 05 mars, elle propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité et donc de conserver les taux d'imposition de 2018.

Les taux votés pour 2019 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation 18,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 20,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 13,31 %

Vote du Compte Administratif 2018 / Budget principal

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2018 qui détaille les dépenses et recettes effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité des présents et représentés de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	1 144 164.01	1 240 765.71	+ 96 601.70
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		286 305.99	+ 286 305.99
	Excédent ou déficit global	1 144 164.01	1 527 071.70	+ 382 907.69
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice	277 453.81	816 753.12	+ 539 299.31
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	57 841.24		- 57 841.24
	Solde d'exécution positif ou négatif	335 295.05	816 753.12	+ 481 458.07
Restes à réaliser Au 31 Décembre	Investissement			

Approbation du compte de gestion 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Déclare que le compte de gestion 2018 dressé, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après l'approbation du Compte Administratif 2018 qui présente :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de... 382 907.69 €
- un solde d'exécution d'investissement de.....481 458.07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- en fonctionnement au compte 002 en recettes 382 907.69 €
- en investissement au compte 001 en recettes 481 458.07 €

Vote du Budget Primitif 2019

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 ainsi que l'état de la dette de la commune.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, par un vote à l'unanimité des présents et représentés adopte le Budget Primitif 2019 qui s'établit à la somme de :

- 938 989,00 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 871 933,00 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Restauration de l'église – Demande de subvention auprès de l'Etat

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Les Mesneux, la demande de subvention auprès de la DETR est modifiée, en effet celle-ci ne portera plus sur l'ensemble du projet mais sur la 1^{ère} tranche des travaux qui s'élève à 387 300,00 €.

Permanences des élections

Madame le Maire et les conseillers municipaux ont établi le tableau des permanences des élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Rapport des commissions

Commission bâtiments et voiries : Monsieur Arzillier soumet des devis quant aux dépenses prévues pour cette année 2019.

Commission communication : Les panneaux d'affichage et la devise ont été retenus, les devis sont à signer.

Questions diverses

- Monsieur Guy Leclerc sollicite Madame le Maire pour repeindre le tag du bâtiment communal.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 29 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

Les Mesneux, le 25 mars 2019

Le Maire,
Anny Dessoy,

